



Succession mauvais testament dans l'enveloppe

Par **flavien52**, le **26/02/2015** à **13:48**

bonjour

j'ai perdu une tante (la soeur de ma maman)il y a 2 semaine apres avoir étai chercher les papiers de succession chez sa soeur ma mere les a donnés au notaire qui se souvenez tres bien que ma maman etait l'unique legatrice universelle pour l immobilier et les liquidité le mobilier revenant a ces neveux et niece afin que nous ayons tous un souvenir d'elle.

le dossier contenais le brouillon du notaire ainsi que la copie faite du testament, acte de propriété , etc...

la surprise arriva lors de l'ouverture de l'enveloppe du notaire car le testament enregistre par ces soins(acté de decembre 2011)etait completement different de ceux trouvez chez ma tante, a savoir que tous ses bien serais partagé entre ma maman et deux autre neveu et niece

le notaire fut le premier etonné car il connaissait les derniere volonté de ma tante et qu'il avait rediger lui meme le testatment de ma tante attestant que ma maman etait seul legatrice universelle.

ma question est la suivante pouvons faire une procedure judiciare avec le temoignage du notaire pour rendre caduc le testament "officiel" et ainsi faire respecter les volontés de ma tante

en attendant de vous lire

cordialement.

Par **domat**, le **26/02/2015** à **18:03**

bjr,

votre tante avait le droit de changer d'avis, les deux testaments sont valides (si les conditions de forme sont respectées), le premier en date s'applique pour autant que les dispositions du second en date ne sont pas contradictoires.

dans ce cas, on prend les dispositions du dernier testament en date.

un testament olographe peut modifier des dispositions d'un testament authentique.
il vaut donc vérifier les dates des 2 testaments.
vous pouvez faire une procédure devant un tribunal mais je doute que le notaire témoigne,
dan,s un testament ce qui prime c'est ce qui est écrit.
cdt